

**DEMANDE DE DEROGATION POUR UN NUMERO DE VOILE NON
CONFORME AU NUMERO DE VOILE DE MON BATEAU**

Il est rappelé au concurrent qu'une dérogation est une mesure exceptionnelle. Elle est limitée à un seul événement. En aucun cas elle ne peut perdurer dans le temps et d'une régates à une autre.

EPREUVE

| | |
|--------------------------|------------------------|
| LIEU | La Trinité Sur Mer |
| DATE | 09/05/24-12/05/24 |
| NOM | GARIN |
| PRÉNOM | THIBAULT |
| CLUB | SR CONCARNEAU |
| LIGUE | BRETAGNE |
| NUMÉRO DE LICENCE | 1115426C |
| NOM DU BATEAU | AEZHENN BRAO II |
| SERIE DU BATEAU | JEANNEAU SUN FAST 3200 |

Je sollicite l'autorisation de participer à la présente régates avec le numéro de voile :

FRA 43818

Le numéro de voile correspondant à mon bateau est

FRA 36683

Raison invoquée : Ma GV a de multiples déchirures, elle est réparée au mieux (cf photos) mais les réparations ne supportent pas plus de 15 nœuds de vent au près environ. Je pensais qu'elle tiendrait encore une saison mais ce n'est pas le cas, je vais en faire fabriquer une neuve.

Nom Thibault Garin

à QUIMPER



le 03/05/2024

Signature du coureur :

| | | |
|---------------------------------|--|---------|
| DEMANDE | ACCEPTÉE | REFUSÉE |
| DATE DE RÉCEPTION DE LA DEMANDE | 03/05/2024 | |
| NOM DU COMITÉ TECHNIQUE | MARMONTEIL | |
| PRENOM DU COMITÉ TECHNIQUE | THOMAS | |
| SIGNATURE DU COMITÉ TECHNIQUE |  | |

AFFICHAGE LE 08/05/2024.....A17H00.....

